



## DELIBERATION N° 2018-22 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/11/2018

MAIRIE BRETENIERE

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre à 19 heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUYÈRE Hervé.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	13
Présents :	10
Absents :	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

### Étaient présents :

M. BRUYÈRE Hervé, M. COPIN Joël, M. COUTAGNE Yves, M. GOLDI Thierry, Mme GRASSI Christelle, M. LINGER Alain, M. MARIN Frédéric, Mme PAROT Marie Dominique, M. SCHOUTITH Nicolas, M. VENITUCCI Gérard

### Procuration(s) :

Mme BERTHIOT Peggy donne pouvoir à M. GOLDI Thierry, Mme TANNEUR Karine donne pouvoir à Mme PAROT Marie Dominique

### Étai(ent) absent(s) :

Mme BERTHIOT Peggy, M. MÉLOTTE Franck, Mme TANNEUR Karine

### Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. GOLDI Thierry

Date de convocation

24/10/2018

Date d'affichage

24/10/2018

## OBJET

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉS (CLECT)

Monsieur le Maire expose que par délibération N° 2017-07 en date du 14 mars 2017, le Conseil Municipal avait désigné un représentant de la commune titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées qui a été créée par le conseil de la Communauté de l'Agglomérations Dijonnaise du 26 mai 2000. Suite à la démission de Madame Barbara LESERF acceptée par Monsieur le Préfet le 20 juillet 2017 de ses fonctions d'Adjoint, il convient de désigner un nouveau représentant au sein dudit conseil.

Monsieur le Maire propose le représentant titulaire suivant :  
Monsieur Yves COUTAGNE, Conseiller municipal.

Le suppléant, Monsieur Joël COPIN, 2ème Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne Monsieur Yves COUTAGNE, Conseiller municipal, comme nouveau délégué titulaire et Monsieur Joël COPIN, 2ème Adjoint au Maire, comme délégué suppléant.

- mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le *nécessaire*.
- Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2017-07 du 14 mars 2017.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BRETENIERE  
Le Maire, Hervé BRUYERE